

# Comptes administratifs 2021

## Note de présentation synthétique

Séance du Conseil  
communautaire  
du 5 avril 2022

Bodilis  
Lampaul-Guimiliau  
Plougar  
Plouzévédé  
Saint-Yougay

Commana  
Landivisiau  
Plougourvest  
Saint-Derrien  
Sizun

Guiclan  
Loc-Éguiner  
Plouneventer  
Saint-Sauveur  
Trézilidé

Guimiliau  
Locmêlar  
Plouvorn  
Saint-Servais

Le budget de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- Budget annexe ordures ménagères
- Budget annexe Equipôle
- Budget annexe immobilier d'entreprises
- Budget annexe zones d'activités

# 1. Budget principal

En 2021, les dépenses de fonctionnement sur le budget principal se sont élevées à 11 839 198 € et les recettes de fonctionnement à 15 760 029 €.

La section de fonctionnement a dégagé un excédent cumulé de 3 920 831 €.

L'épargne nette dégagée par le budget principal s'élève à 931 325 € (663 673 € en 2020, 1 483 000 € en 2019, 1 246 000 € en 2018) dans un contexte toujours marqué par le COVID-19.

Au-delà de pertes de recettes (ex : piscine), les charges de fonctionnement de la collectivité s'inscrivent également à la baisse du fait du fonctionnement au ralenti de la vie locale (ex : moins de spectacles proposés aux scolaires, moins d'animations, fermeture de la piscine sur une partie de l'année, moins de transports scolaires vers la piscine, etc.).

Pour l'année 2021, les éléments marquants à prendre en compte sont les suivants :

- Reconstitution de la dotation de solidarité communautaire instaurée en 2020 à hauteur de 300 000 € à destination des communes en remplacement des fonds de concours (DSC en section de fonctionnement / Fonds de concours en section d'investissement).
- L'impact lié au Covid-19 dans le fonctionnement de la piscine, de l'Equipôle et des spectacles proposés aux scolaires.
- Mise en place de la Belle Estivale, festival de spectacles de rue à l'échelle de l'EPCI.
- Déploiement de la phase 1 de mise en réseau des médiathèques du Pays de Landi.
- Préparation à la mise en œuvre du PLUi-H au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 1.1. La section de fonctionnement

### 1.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 11 839 198 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67) et les dépenses dites d'ordre.

*Pour mémoire, CA 2020 : 12 759 561 €*

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général pour le fonctionnement des services : 1 593 161 € (-7%, -118 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 1 711 902 €*

Cette baisse conséquente entre 2020 et 2021 est due à un niveau d'activité ralenti lié au contexte Covid-19 et au fait que les matériels associés au Covid ont principalement été acquis en 2020.

Politiques publiques	CA 2020	CA 2021
Action culturelle (spectacles jeunesse, transport des enfants, mise en réseau des médiathèques, Belle Estivale)	65 789	107 742
Petite enfance (halte-garderie, RPE, animations jeunesse, reversements CAF aux communes)	321 588	343 179
Pôle aquatique (avec transport des scolaires)	355 179	282 840
Aire d'accueil des gens du voyage	170 720	160 455
Actions de développement économique	63 345	71 570
Actions de cohésion sociale	1 098	4 897

Espace France Services	62 787	38 401
Promotion du patrimoine (CNA, CIAP, sentiers de randonnée)	74 343	66 820
Urbanisme (traitement et intégration fichiers ADS, hébergement et maintenance R'ADS)	4 720	12 461
Transport collectif (Ma Navette)	99 941	118 288
Services généraux	471 827	298 727
Fourrière animale	668	650
Pôle des métiers	6 713	11 680
Habitat	10 861	17 383
<b>TOTAL</b>	<b>1 711 902 €</b>	<b>1 593 161 €</b>

### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 429 248 € (+5,7%, +131 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 2 298 478 €*

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

En 2021, les évolutions de ce chapitre résultent :

- de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1%,
- de l'impact des postes créés en 2020 sur une année pleine :
  - poste de responsable de l'Espace France Services,
  - poste d'agent d'accueil et d'accompagnement numérique de l'Espace France Services,
- de l'impact du recrutement responsable développement culturel sur une année pleine,
- de la création de postes en 2021 :
  - chargé de mission PLUI,
  - assistante gestion financière,
  - chargée de mission « petites villes de demain »,
  - coordinatrice adjointe du réseau des médiathèques-bibliothèques.

### **Chapitre 014 - Atténuation de produits : 4 864 407 € (-1,9%, -93K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 4 957 814 €*

Attribution de compensation versée aux communes : 3 752 462 €

Dotation de solidarité communautaire : 300 000 € (dotation instaurée en 2020)

Restitution exceptionnelle d'un dégrèvement sur l'exercice 2021 : 18 359 €

FNGIR : 793 586 €

### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 473 429 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 2 015 898 €*

- 100 000 € en subvention d'équilibre au budget annexe Equipôle suite notamment au jugement Sparfel (contre une subvention annuelle moyenne de 280 000 € - Pour l'année 2020 : 650 000 €)
- 500 000 € en subvention d'équilibre du budget zones d'activités (600 000 € en 2020)
- Subventions aux associations et aides JA : 220 252 €
- Subvention MHK (Mowi) : 100 000 €
- Indemnités aux élus : 128 131 €
- Fonds de concours logements sociaux : 33 172 €

Contribution aux organismes de regroupement (369 K€) dont :

- Pays de Morlaix : 105 439 €
- Syndicat mixte du Léon : 26 800 €
- Mégalis (participation statutaire de fonctionnement) : 17 696 €
- GIP Musées de territoires finistériens : 10 000 €
- Château de Kerjean : 2 500 €
- Participation pour la promotion touristique auprès de Haut Léon Communauté : 167 000 €
- Reversement de la taxe de séjour à l'entente touristique : 16 783 €
- Syndicats GEMAPI : 23 091 €
- GRETA : 5 250 €

**Chapitre 66 – Charges financières : 273 698 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 300 694 €*

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, qui se sont élevés à 273 698 € en 2021.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 575 €**

Il s'agit des titres annulés sur les années antérieures.

**Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 18 000 €**

Il s'agit d'une provision pour des loyers non réglés par un locataire du hameau d'entreprises.

**Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 1 196 681 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 1 464 653 €*

1.1.2. Les recettes de fonctionnement : 15 760 030 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 73, 74, 75, 77 et 013) et des opérations d'ordre.

*Pour mémoire, CA 2020 : 16 736 337 €*

**Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 451 899 € (+0,9%, +4 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 447 253 €*

*Pour mémoire, CA 2019 : 751 197 €*

Les principaux postes de recettes 2021 ont concerné :

- les redevances sportives (centre aquatique) : 289 750 € (227 116 € en 2020, 541 000 € en 2019),
- les participations des familles et de la CAF pour la halte-garderie et le RPE : 116 679 € (140 741 € en 2019),
- les recettes liées à l'animation jeunesse (Raid aventure) : 866 €,
- les recettes associées aux spectacles : 3 171 € (4 523 € en 2020),
- les recettes liées à la mutualisation RGPD avec les communes : 19 511 €,
- la mise à disposition des locaux du CIAP pour l'office de tourisme : 8 445 €,
- la fourrière animale : 2 150 €.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8 365 028 € (du fait des réformes, il convient de comparer en intégrant les compensations de CET versées par l'Etat et comptabilisées au chapitre 74)**

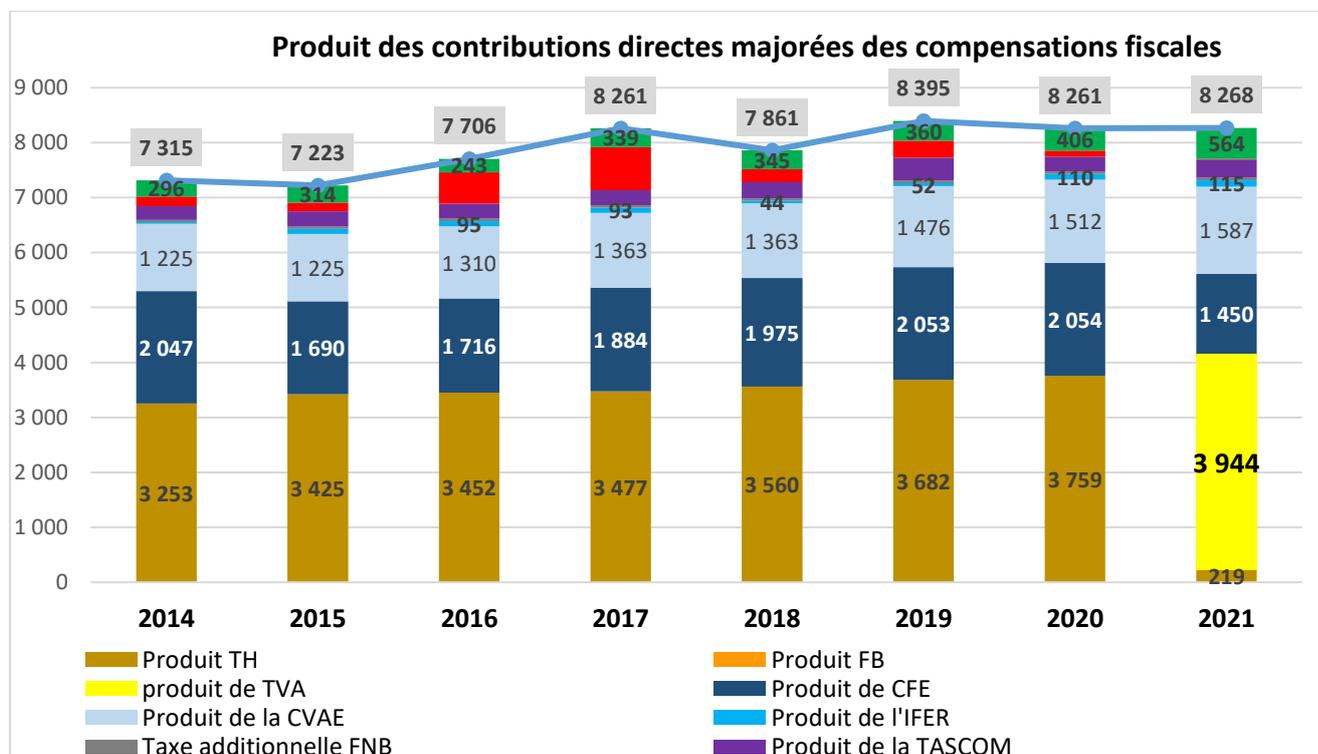
*Pour mémoire, CA 2019 : 8 719 027 €*

- FPIC : 281 762 € (279 441 € en 2020)
- Attribution de compensation reversée par les communes : 135 479 €

- Taxe de séjour : 18 956 €
- Taxe GEMAPI : 175 124 €

En 2021, les taux de fiscalité s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 9,99%
- Taxe foncière non bâti : 2,00%
- Cotisation foncière des entreprises : 23,18%



Les chapitres 73 et 74 se décomposent comme suit (avec prise en compte des réformes fiscales) :

Répartition par nature comptable (chapitre 73)	CA 2020	CA 2021
Taxe d'habitation et taxe foncière sur le non bâti (ménages)	3 759 583	219 000
Cotisation foncière des entreprises	2 053 943	1 450 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 512 000	1 587 000
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCUM)	264 332	326 981
Rôles supplémentaires	112 300	14 000
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	109 748	115 035
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	44 539	48 000
Fraction de TVA		3 944 000
<b>Répartition par nature comptable (chapitre 74)</b>		
Compensations TH	370 000	
Autres compensations	35 000	
Compensations CET (CFE et CVAE)		564 155
<b>Total général</b>	<b>8 261 000 €</b>	<b>8 268 000 €</b>

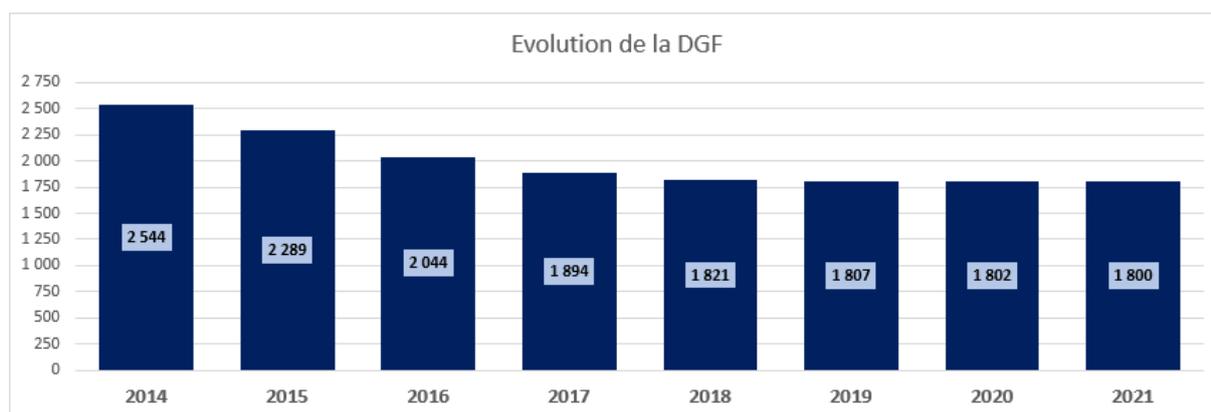
Les recettes 2021 sont stables par rapport à 2020 en tenant néanmoins compte de rôles supplémentaires moindres (14 K€ en 2021 contre 112 K€ en 2020).

#### **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 2 995 889 € (+6,5%, +182K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 2 813 540 €*

##### La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant perçu de DGF, à hauteur de 1 800 K€.



##### Les autres dotations (cf point ci-dessus : impôts et taxes)

Il s'agit de l'allocation compensatrice relative à la CFE (564 155 €).

##### Autres subventions de fonctionnement :

Elles comprennent notamment :

- Les subventions relatives aux missions culturelles de l'EPCI (10 746 €)
- La subvention de fonctionnement pour le RPE (5 198 €)
- La participation de la Ville de Landivisiau pour le service « Ma Navette » (56 458 €)
- L'aide au logement temporaire (ALT) pour l'aire d'accueil des gens du voyage (65 833 €)
- Le CEJ CAF 2020 (326 256 €)
- Subvention de fonctionnement « Etat » de l'Espace France Services (30 000 €)

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 170 498 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 151 000 €*

Cela concerne notamment les loyers perçus pour le hameau d'entreprises (45 K€), la Sphère (14 K€), les frais d'AMO pour les aides à l'habitat (38 K€), la redevance perçue au titre de la DSP pour le pôle des métiers et les loyers reportés (54 K€) ou encore la mise à disposition de terres SAFER (7 K€).

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 171 002 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 387 784 €*

126 K€ de compensation de la part de l'Etat ont été perçus suite aux pertes de recettes à la piscine associées au Covid-19.

35K€ ont été versés par la CAF pour la halte-garderie au titre de sa spécificité itinérante.

Le reliquat concerne des remboursements d'assurance pour des sinistres.

#### **Chapitre 013 – Atténuation de charges : 103 225 €**

*Pour mémoire, CA 20 : 93 763 €*

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières et assurance statutaire).

**Chapitre 042 – Recettes d’ordre : 237 974 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 232 477 €*

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable (237 974 €). Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en dépense d’investissement au chapitre 040.

## 1.2. La section d’investissement

### 1.2.1. Les dépenses d’investissement : 3 031 146 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d’ordre.

*Pour mémoire, CA 2020 : 3 568 826 €*

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 683 700 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 656 787 €*

Il s’agit de la part en capital des échéances d’emprunt. Le remboursement du capital s’est élevé à 683 700 € en 2021.

**Opérations d’équipement : 1 200 454 € (hors restes à réaliser)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 1 671 727 €*

Opérations	CA 2021
N°10 : siège bâtiment	9 075 €
N°15 : Sentiers de randonnée	3 969 €
N° 18 : Piscine (dont extension vestiaires)	28 494 €
N° 20 : Matériel, outillage et mobilier	74 579 €
N° 24 : Logement (fonds de concours logements sociaux)	30 483 €
N°26 : Tourisme (CIAP)	13 260 €
N° 29 : Très Haut Débit	758 029 €
N° 32 : Espace France Services	15 900 €
N°34 : Pass commerce et artisanat	57 633 €
N° 35 : Développement culturel (mise en réseau des médiathèques)	208 531 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 454</b>

**Chapitres 040 et 041 – Dépenses d’ordre : 239 794 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 232 477 €*

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable (239 794 €). Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en recette de fonctionnement au chapitre 042.

**Chapitres 27 – Autres immobilisations financières : 809 650 €**

Il s’agit là :

- des prêts remboursables aux entreprises : 69 917 € (Covid-19 et Sobrex)
- de la participation au budget annexe zones d’activités à hauteur de 745 000 € (940 000 € en 2020)

1.2.2. Les recettes d'investissement : 2 301 187 € (hors RAR)

En 2020, les recettes d'investissement se sont élevées à 3 471 438 €.

- Affectation du résultat 2020 : 712 762 €
- FCTVA : 45 161 €
- Subventions d'investissement : 302 365 €
  - *Vestiaires de la piscine* : 1 488 €
  - *MSAP (Espace France Services)*: 102 915 €
  - *Etude pour la mise en réseau des médiathèques* : 15 601 €
  - *Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement* : 96 923 €
  - *Attribution de compensation d'investissement* : 85 438 €
- Opérations d'ordre : 1 198 500 € (amortissements)
- Chapitre 204 : 22 794 € perçus pour le cofinancement du dispositif Pass Commerce Artisanat par la Région et la ville de Landivisiau.

**Budget principal - Synthèse :**

Solde excédentaire cumulé de la section de fonctionnement : 3 920 831 €

Solde déficitaire cumulé de la section d'investissement : -729 959 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : -440 627 €

Résultat net de clôture (avec RAR) : 2 750 245 €

## 2. Budget annexe ordures ménagères

En 2021, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 3 716 326 € (3 425 551 € en 2020) et les recettes de fonctionnement à 4 090 766 € (3 304 463 € en 2020) avec un déficit reporté de 121 088 € en 2020 (excédent de 84 K€ en 2019 et de 318 K€ en 2018).

Pour rappel, depuis 2017, les dépenses et les recettes relatives à la collecte sélective et aux déchetteries sont imputées sur le budget ordures ménagères.

La section d'exploitation, avec prise en compte des opérations d'ordre, fait apparaître en 2021 un excédent cumulé de 374 440 €.

### 2.1. La section d'exploitation

#### 2.1.1. Les dépenses d'exploitation : 3 716 326 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 65, 67) et les dépenses dites d'ordre.  
*Pour mémoire, CA 2020 : 3 425 551 €*

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 655 997€ (+7,3%, +181 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 2 474 629 €*

Les dépenses principales concernent les contrats de prestations de services pour le traitement des déchets à hauteur de 2 310 218 € (87% du chapitre 011). Ce montant était de 2 109 000 € en 2020.

Cette évolution entre 2021 et 2020 résulte principalement de la hausse du coût de traitement des déchets (TGAP qui est passée de 18 € à 30 €HT la tonne) et du tarif des encombrants passé de 79€ à 113 €HT la tonne.

Le carburant des bennes à ordures ménagères s'élève à 116 683 € en 2021 (contre 116 522 € en 2020). L'entretien des bennes s'élève à 84 302 € (95 811 € en 2020).

Le reliquat correspond aux fournitures, petits équipements et frais de repas des agents du service.

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 761 236 € (+2,3%, +17 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 744 915 €*

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2021 à 761 236 €. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail et l'assurance du personnel.

L'évolution s'explique entre 2021 et 2020 par la création d'un poste pour le vidage des bennes en cours d'année 2021.

Depuis 2017, ce budget prend en compte les dépenses de personnel pour les agents des déchèteries.

#### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 27 041 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 25 482 €*

Il s'agit là des créances admises en non-valeur et éteintes.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 13 967 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 9 903 €*

Il s'agit d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

## **Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 136 996 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 170 619 €*

## **002 – Déficits d'exploitation reportés 2020 : 121 088 €**

### 2.1.2. Les recettes d'exploitation : 4 090 766 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 74, 75, 76, 77 et 013) et les recettes dites d'ordre.  
*Pour mémoire, CA 2020 : 3 304 463 €*

## **Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 3 412 030 € (+25,5%, +693 K€)**

*Pour mémoire, CA 2020 : 2 719 783 €*

Les principaux postes de recettes 2021 ont concerné :

- La redevance ordures ménagères : 3 099 126 € (2 594 523 € pour l'année 2020)
- La reprise des matériaux (collecte sélective et déchèteries) et vente de composteurs : 260 958 € (125 360 € en 2020, 260 145 € en 2019, 226 230 € pour l'année 2018, 242 500 € pour l'année 2017).
- Les dépôts en déchèterie : 51 K€

Ces évolutions résultent principalement :

- de la revalorisation des tarifs REOM en 2021,
- de la hausse des prix de reprise des matériaux en 2021.

## **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 502 618 €**

*Pour mémoire, CA 2020: 466 722 €*

Ces recettes concernent principalement les soutiens et les valorisations pour les déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries (*Nota : ces versements peuvent varier annuellement du fait de versements décalés dans le temps de la part de Citéo et Ecofolio*)

## **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 153 118 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 8 015 €*

Il s'agit de recouvrements sur des redevances admises en non-valeur et du remboursement de conteneurs brûlés.

Pour l'année 2021, l'évolution résulte de la recette exceptionnelle faisant suite à la dissolution du SIVALOM (133 K€).

## **Chapitre 013 – Atténuation de charges : 23 000 €**

*Pour mémoire, CA 2020 : 24 693 €*

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières et assurance).

## 2.2. La section d'investissement

### 2.2.1. Les dépenses d'investissement : 347 402 €

*Pour mémoire, CA 2020 : 138 972 €*

Elles comprennent des dépenses d'équipement suivantes :

- Opération n°50 : Matériel -> il s'agit principalement d'achats de conteneurs de collecte sélective et d'ordures ménagères et de l'acquisition d'une benne en 2021 (346 K€).

#### 2.2.2. Les recettes d'investissement : 956 181 €

En 2021, les recettes d'investissement se sont élevées à 956 181 € :

- Excédent reporté 2020 : 749 306 €
- FCTVA : 63 659 €
- Opération d'ordre : 136 996 €
- Subvention CD29 pour les mises aux normes des déchèteries : 6 173 €

#### **Budget annexe ordures ménagères - Synthèse :**

Solde excédentaire de la section d'exploitation : 374 440 €

Solde excédentaire de la section d'investissement : 608 779 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : -196 368 €

Résultat net de clôture : 786 852 € en 2021

## 3. Budget annexe Equipôle

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes. En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 374 680 € et les recettes de fonctionnement à 389 600 € dont 100 000 € en subvention d'équilibre depuis le budget principal et 120 813 € en solde de fonctionnement reporté 2020.

### 3.1. La section de fonctionnement

#### 3.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 374 680 €

*Pour mémoire, CA 2020 : 377 391 €*

Les dépenses 2021 comprennent :

- Les charges à caractère général pour 104 353 € (90 267 € en 2020)
- Les charges de personnel pour 213 185 € (227 674 € en 2020)
- Les amortissements pour 40 377 €
- Les intérêts de la dette pour 16 621 €

#### 3.1.2. Les recettes de fonctionnement : 389 600 €

*Pour mémoire, CA 2020 : 798 204 € (montant majoré du fait de la clôture du contentieux)*

Les recettes 2021 comprennent :

- Les remboursements sur le personnel pour 7 435 €
- Les produits des services pour 89 204 € dont 52 582 € issus de la production électrique des panneaux photovoltaïques (39 987 € en 2020)
- Les loyers pour 49 000 € (40 000 € en 2020)
- La subvention d'équilibre depuis le budget de fonctionnement pour 100 000 € (650 000 € en 2020 dont 350 000 € issus du contentieux relatif aux désordres de pistes, 264 000 € en 2019, 200 000 € en 2018 et 294 000 € en 2017)
- Le solde d'exploitation reporté de 2020 : 120 813 €

### 3.2. La section d'investissement

#### 3.2.1. Les dépenses d'investissement : 250 357 €

*Pour mémoire, CA 2020 : 781 704 €*

Les dépenses d'investissement 2021 concernent :

- L'acquisition des matériels courants pour 89 700 €
- Les travaux du manège photovoltaïque et de la carrière pour 3 513 €
- Le remboursement du capital de la dette : 60 000 €
- Les cautions sur les logements loués : 1 600 €
- Le solde d'exécution d'investissement reporté : -89 464 €

#### 3.2.2. Les recettes d'investissement : 456 151 €

En 2021, les recettes d'investissement se sont élevées à 456 151 € :

- Opérations d'ordre et patrimoniale : 40 377 €
- Subvention d'investissement : 113 524 €
- Cautions locations : 2 250 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 300 000 €

**Budget annexe Equipôle - Synthèse :**

Solde excédentaire de la section de fonctionnement : 14 920 €

Solde excédentaire de la section d'investissement : 205 794 €

Solde excédentaire des restes à réaliser : 104 792 €

Résultat net de clôture : 115 922 €

## 4. Budget annexe immobilier d'entreprises

Ce budget concerne principalement la gestion d'un bâtiment communautaire, situé dans la zone du Vern, en location avec option d'achat (avec échéance au 31 mars 2026).

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

### 4.1. La section de fonctionnement

Les dépenses 2021 (154 196 €) concernent :

- La taxe foncière pour le bâtiment E-Cat à hauteur de 9 008 €
- La taxe foncière pour la partie du bâtiment Gad dont la CCPL détient l'usufruit à hauteur de 23 607€
- Les travaux (nettoyage ex site Gad) : 1 880 €
- Les amortissements à hauteur de 77 739 €
- Résultat déficitaire reporté : -41 949 €

Les recettes 2021 (83 763 €) concernent :

- Les loyers 2021 versés par E-CAT (54 860 €)
- La refacturation de la taxe foncière annuelle à hauteur de 9 046 € pour E-Cat
- La redevance SEM Breizh/Mowi pour l'occupation d'une partie de l'ex site Gad à hauteur de 9 122 €
- La refacturation de la taxe foncière annuelle à hauteur de 4 151 € pour la SEM BREIZH
- Les opérations d'ordre à hauteur de 6 621 €

### 4.2. La section d'investissement

En dépenses d'investissement figurent :

- Le déficit reporté à hauteur de 267 448 €
- Les opérations d'ordre à hauteur de 6 621 €
- Les frais d'études concernant l'ex site Gad à hauteur de 39 610 €

En recettes d'investissement, figurent les opérations d'ordre pour un montant de 77 739 € et les subventions perçues au titre de l'étude concernant l'ex site Gad pour un montant de 29 305 €.

A échéance 2026, les loyers auront permis d'équilibrer l'opération du bâtiment communautaire occupé par E-Cat dans la Zone du Vern.

#### **Budget annexe immobilier d'entreprises - Synthèse :**

Solde déficitaire de la section de fonctionnement : -70 433 €

Solde déficitaire de la section d'investissement : -206 635 €

Solde des restes à réaliser : 0

Résultat net de clôture : -277 068 €

## 5. Budget annexe zones d'activités

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

### **En 2021, les principales opérations ont été les suivantes :**

#### Acquisition de terrains

- Zone du Vern à Landivisiau : 397 591 €
- Zone de Lestrevignon à Landivisiau : 649 388 €
- Zone de Creach Iller à Landivisiau : 7 995 €
- Indemnités d'éviction et pertes de récolte : 334 382 €

#### Travaux sur les zones d'activités

- Zone de Kermat à Guiclan : 46 875 €
- Zone du Vern à Landivisiau : 164 017 €
- Zone de Creach Iller à Landivisiau : 605 702 €
- Zone du Fromeur à Landivisiau : 12 879 €
- Zone de Triévin à Plouvorn : 5 283 €
- Entretien des zones d'activités du territoire : 44 986 €

#### Cession de terrains

- Zone de Kermat à Guiclan : 163 180 €
- Zone du Vern à Landivisiau : 32 070 €

#### Subvention et participation

- Subvention FEAMP Ex-site GAD (outil de pré-traitement des effluents) : 198 000 €
- Subvention DETR Zone du Vern : 184 000 €
- Subvention DETR et DSIL Créach Iller : 396 000 €
- DSIL Voie Nord SILL : 100 000 €
  
- Charge des intérêts de la dette : 4 983 €
- Remboursement du capital de la dette : 128 724 €
  
- Subvention d'équilibre du budget principal : 500 000 € en fonctionnement et 745 000 € en investissement

### **Budget annexe zones d'activités - Synthèse :**

- Solde excédentaire de la section de fonctionnement : 215 712 €
- Solde déficitaire de la section d'investissement : 389 070 €
- Résultat net de clôture : -173 357 €